

**CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE PUBLIQUE DU 2 MARS 2026****DELIBERATION**

Conseillers en exercice : 24 - Présents : 16 - Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

Date de convocation : 24 février 2026

Etaient présents : Isabelle BASTID - Clément BERTA - Nathalie CHAPPET - Henri CHAUMONTET
Amélie CONTAT-FONTAINE - Gérard DUGAVE - Anaïs DURET - Jean LACHAVANNE - Caroline LAMOUILLE
Philippe MANDEREAU - Christelle MICHELIN - Mélanie OUVRY - Christophe SIBILLE - Philippe SIMONNET
Brian SINICKI - Béatrice VALLEJO

Etaient excusés : Nathalie BOCQUET - Isabelle DUPANLOUP - Daniel JORDANOU

Etaient absents : Fabienne ALTER - Régis BLANC - Stephen MARTRES - Camille REMILLON
David VERNEY

Pouvoirs : 3

Nathalie BOCQUET a donné pouvoir à Philippe SIMONNET
Isabelle DUPANLOUP a donné pouvoir à Caroline LAMOUILLE
Daniel JORDANOU a donné pouvoir à Béatrice VALLEJO

Quorum : 13

Secrétaire de séance : Amélie CONTAT-FONTAINE

DEL N° 2026-011 – FINANCES - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026 : APPROBATION

Exposé de Henri CHAUMONTET, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code Général des Impôts (CGI),

Vu la Loi de Finances pour 2026,

Vu les compte-rendu des Commissions finances du 29 janvier 2026 et du 19 février 2026,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) qui s'est tenu en séance du Conseil municipal le 9 février 2026,

Vu la délibération 2023-052 du 19 juin 2023, relative à la hausse des taux de fiscalité directe locale,

Considérant les investissements à réaliser et la hausse des dépenses de fonctionnement, la Commission finances propose une évolution des taux de fiscalité directe locale comme suit :

Libellé taxe	Taux 2025	Taux 2026
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	23.55 %	26 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâtie (TFPNB)	63.07 %	66.22 %
Taxe d'Habitation (TH)	9.49 %	10.14 %

Au vu de l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les taux de fiscalité directe locale comme suit :

Libellé taxe	Taux 2026
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	26 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâtie (TFPNB)	66.22 %
Taxe d'Habitation (TH)	10.14 %

- autorise le Maire à signer tout document et toutes pièces administratives et comptables s'y rapportant, et plus généralement, à faire le nécessaire.

La Secrétaire de séance,
Amélie CONTAT-FONTAINE



Le Maire,
Henri CHAUMONTET



Acte certifié exécutoire :
Télétransmis en Préfecture le : 9/03/2026
Publié le : 9/03/2026
Le Maire,
Henri CHAUMONTET

